



QUIGG

4 VINE BUTTONHOLE

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

MAMETZ

COCO
Cappuccino

Franboise
Raspberries

Juin 2020

Le mot du maire

Madame, Monsieur, chers Mametziens,

Confinement et protocole sanitaire obligeant, la nouvelle équipe municipale n'a pas pu se présenter à vous en une séance publique. Pour cette raison, nous éditons le présent bulletin semestriel.

Un grand nombre d'entre vous me connaît. Mametzien depuis 1996, Directeur de l'école de Marthes et habitant à Crecques, puis enseignant à l'école du centre et habitant à Mametz, j'ai assumé la fonction de directeur de l'école des tilleuls de 2007 à 2017, année de mon départ à la retraite.

Comme vous avez pu le lire dans le bulletin communal 2020, Jacques Delmaire s'inquiétait, à juste titre, de l'absence de candidature pour lui succéder. Aucune Mametzienne, aucun Mametzien pour reprendre le flambeau ! Le risque : la disparition de Mametz qui serait regroupé d'office par le préfet avec une commune voisine.

Devant cette situation, Jacques Delmaire a entrepris de réunir début janvier des Mametziennes et des Mametziens pour inverser le processus. Avec succès. Un petit groupe s'est formé et, peu à peu, s'est agrandi. Les particularités de cette liste : peu de conseillers sortants, une majorité de personnes n'ayant jamais exercé de fonctions électives, comme c'est mon cas, une tête de liste qui a déclaré forfait un mois avant les élections et deux semaines avant le dépôt des candidatures à la sous-préfecture.

Comme il fallait absolument maintenir cette liste *Pour Mametz*, j'ai accepté d'en prendre la tête.

Pour parfaire la situation, après les élections du 15 mars, avant que l'on puisse procéder à l'élection du Maire et des Adjoints lors d'un premier conseil municipal, le confinement a été décrété et ce premier conseil n'a pu avoir lieu que le 23 mai.

Nous avons vécu, deux mois durant, ce confinement avec toutes les conséquences qui en découlent : fermeture de l'école (sauf pour les enfants du personnel soignant et des forces de sécurité), ralentissement de la vie sociale, manifestations annulées (fête de la moto, brocante, fête de l'école...), commerces non alimentaires fermés, restriction des sorties (avec production d'une demande d'autorisation)...

L'ensemble du conseil municipal tient à remercier toutes celles et tous ceux qui ont permis une continuité sociale, économique, éducative, médicale et de soins ainsi que les commerces qui ont assuré ce lien avec la population.

Nous ne voulons pas oublier également nos commerçants qui ont dû fermer boutique avec les conséquences financières que l'on peut imaginer. Nous leur souhaitons une reprise fructueuse.

Nos remerciements vont aussi à l'ensemble des Mametziennes et des Mametziens qui ont respecté le confinement et les règles sanitaires demandées.

Merci également à l'ancienne équipe municipale qui a travaillé de concert avec la nouvelle pour une passation dans les meilleures conditions possibles. D'ailleurs, nous avons réuni nos équipes pour la préparation et la distribution des premiers masques sanitaires.

Nous portons maintenant l'espoir d'un retour à la normale, même s'il est progressif, dans ce beau village où l'on se sent si bien.

Les activités vont donc reprendre cours petit à petit.

Au niveau des travaux, un peu de retard a été pris sur le programme de rénovation des églises. Celle de Crecques a repris et sera suivie par celle de Marthes.

Cet automne, l'assainissement pluvial ainsi que l'aménagement des abords de l'église de Crecques seront effectués.

Votées lors du conseil municipal du 3 juin, la commune a fait l'acquisition d'une tondeuse frontale autoportée, qui devenait vraiment nécessaire pour l'entretien de nos pelouses et espaces verts, ainsi que la motorisation de la cloche de l'église de Crecques.

Nous prévoyons un fleurissement de la commune et la mise en place de 3 agrès à la Sauvagine afin de commencer le « parcours santé ». Il y aura également la mise en place d'un éco-pâturage avec un partenaire « moutonnier ».

En prévision également, la réhabilitation d'un logement communal à Mametz-centre.

En ce qui concerne les manifestations, nous attendons la rentrée avec impatience et espoir. Espoir surtout que la situation sanitaire continue de s'améliorer et que nous ne replongions pas dans une période de confinement !

Il y aura tout d'abord la ducasse de Mametz en septembre qui sonnera sans aucun doute la reprise des convivialités.

Merci d'ambitionner avec nous d'avoir une commune toujours agréable, dynamique, avec des moments de joies partagées, des rencontres enrichissantes...

Comme l'a dit Jacques avant moi, continuez d'être « *fiers d'être Mametziens* » !

Dominique Lebrun-Vandewalle

Après un long confinement...





Dominique Lebrun-Vandewalle
Maire



Philippe Machen
1er Adjoint
Finances - Appel d'offres -
Communication



Laurence Fenes
2 ème Adjointe
C.C.A.S -
Aînés - Cérémonies



Dominique Maes
3 ème Adjoint
Travaux - Urbanisme-
Cimetière



Marie-Line Talleux
4 ème Adjointe
Fêtes et associations



Hélène Mithieux
Conseillère déléguée
Ecole- Culture -Loisirs
Jeunesse



Sandy Payen
Conseiller délégué
Environnement -Sport



Sabine Flajollet
Culture - Loisirs - Jeunesse
C.C.A.S. - Aînés



Brice Danel
Travaux & Urbanisme
Finances



Catherine Petit
Environnement - Sport
C.C.A.S. - Aînés



Louis Joseph Laloux
Travaux & Urbanisme
Finances
Appels d'offres



Mélitine Pouille
Communication - site web
C.C.A.S. - Aînés



Michel Réant
Travaux & Urbanisme
Environnement - Sport-
Finances
Appels d'offres



Valérie Joly
Communication
Finances
Appels d'offres



Julien Bouchez
Travaux & Urbanisme
Environnement - Sport
Ecole



Vanessa Provence
Comité des fêtes et Ecole
Environnement - Sport
C.C.A.S. - Aînés



Guy Morel
Travaux & Urbanisme
Environnement - Sport
Culture - Loisirs - Jeunesse



Souleïka Cheetham
C.C.A.S. - Aînés
Ecole



Philippe BULTEL
Culture - Loisirs - Jeunesse
C.C.A.S. - Aînés
Ecole

Election du maire et des adjoints, le 23 mai 2020



à la salle du Millénium



Transmission de l'écharpe du Maire



Monsieur le Maire et ses 4 adjoints



Ancienne et nouvelle municipalités



Remise de bouquets de fleurs



Le personnel communal qui a pris la pose



Les services administratifs

Pascal Marangony, Elodie Marangony, Catherine Lamblin, Nadine Bultel, Muriel Charlet



Les services techniques

Angelo Herbaut, Gaëtan Thorel, Jimmy Di-Blas, Gilles Roche, Laurent Alexandre



Le personnel de l'école et d'entretien

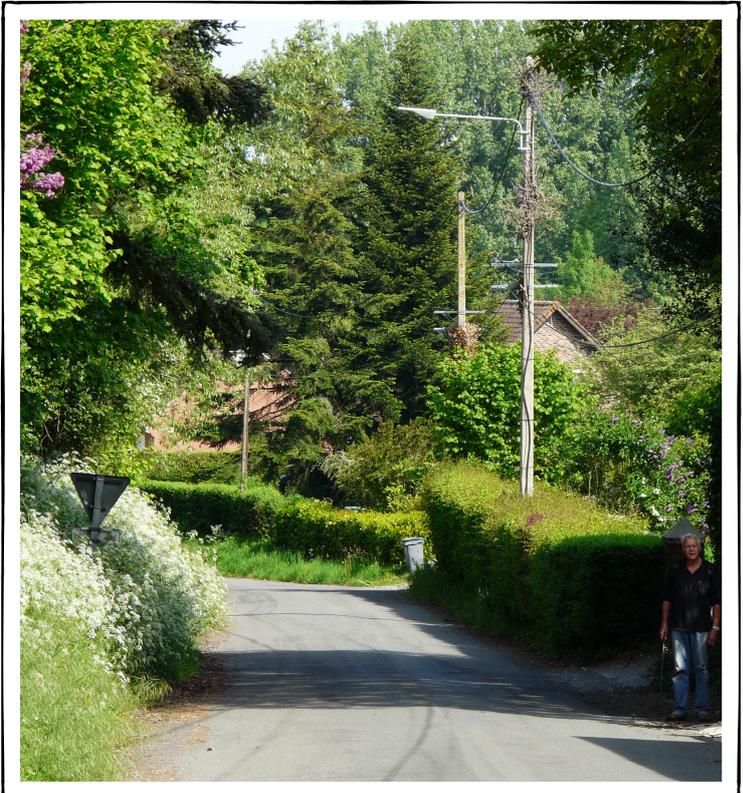
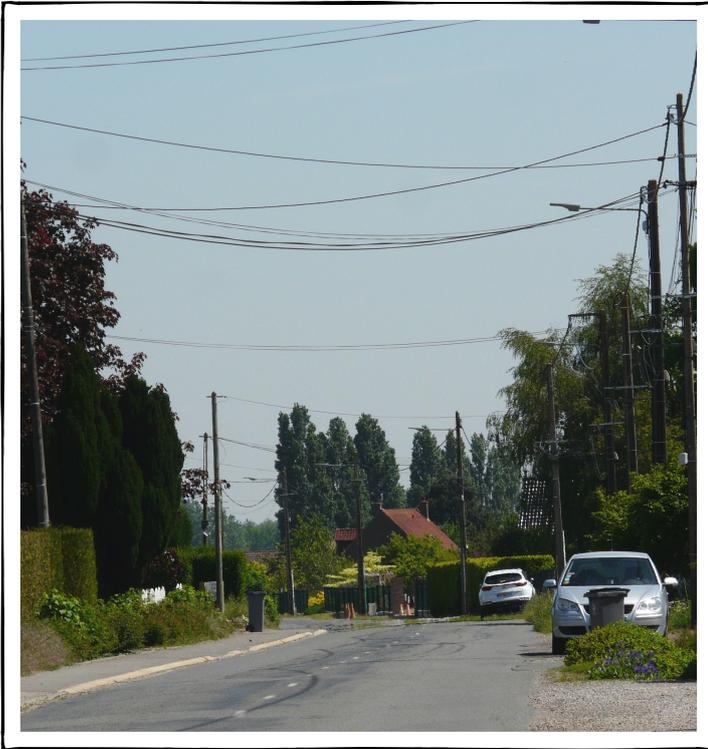
Elisabeth Viola, Maryse Frappart, Laurence Kerkhove, Déborah Pendlebury, Laura Loock

Les rues de Mametz « vides » durant le confinement

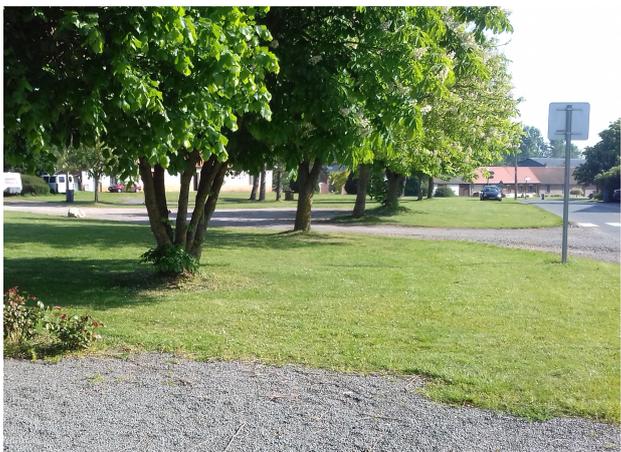
La « Grand'rue »...



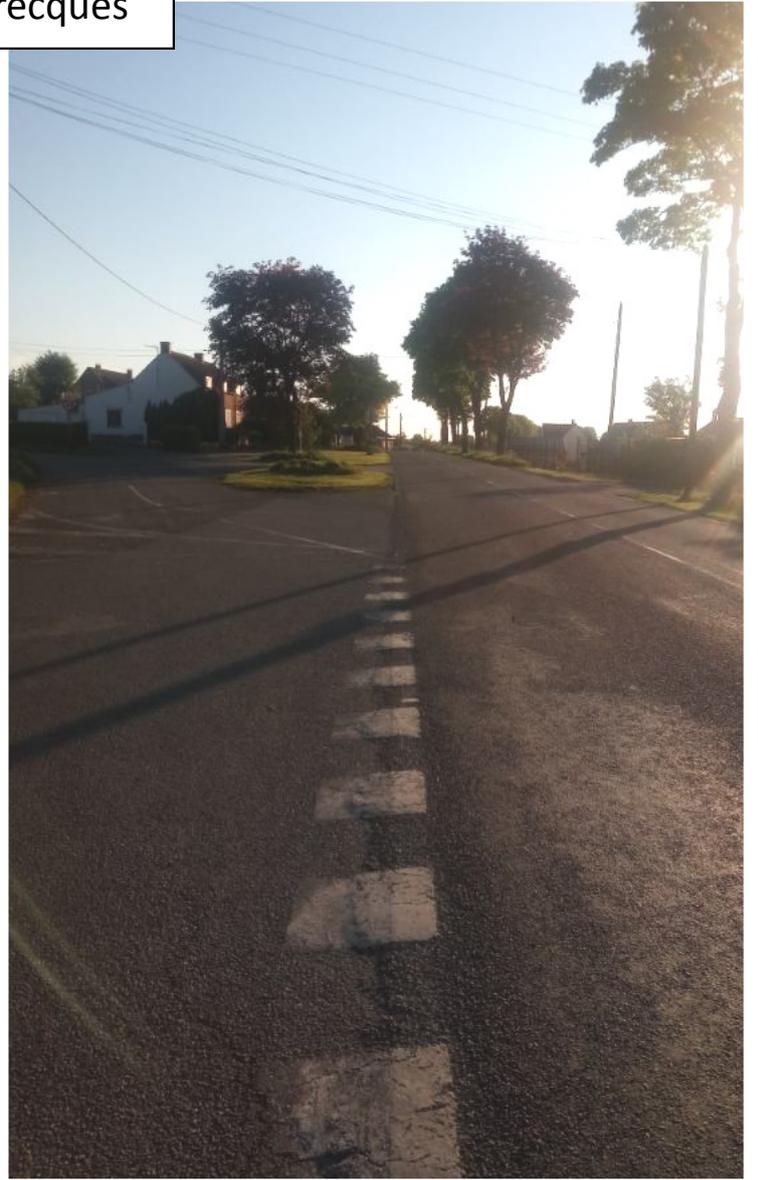
Quelques rues adjacentes...



Secteur de Marthes



Secteur de Crecques



#je reste chez moi



Ensemble on est toujours plus fort !



Livraison des masques



13.05.2020 10:31

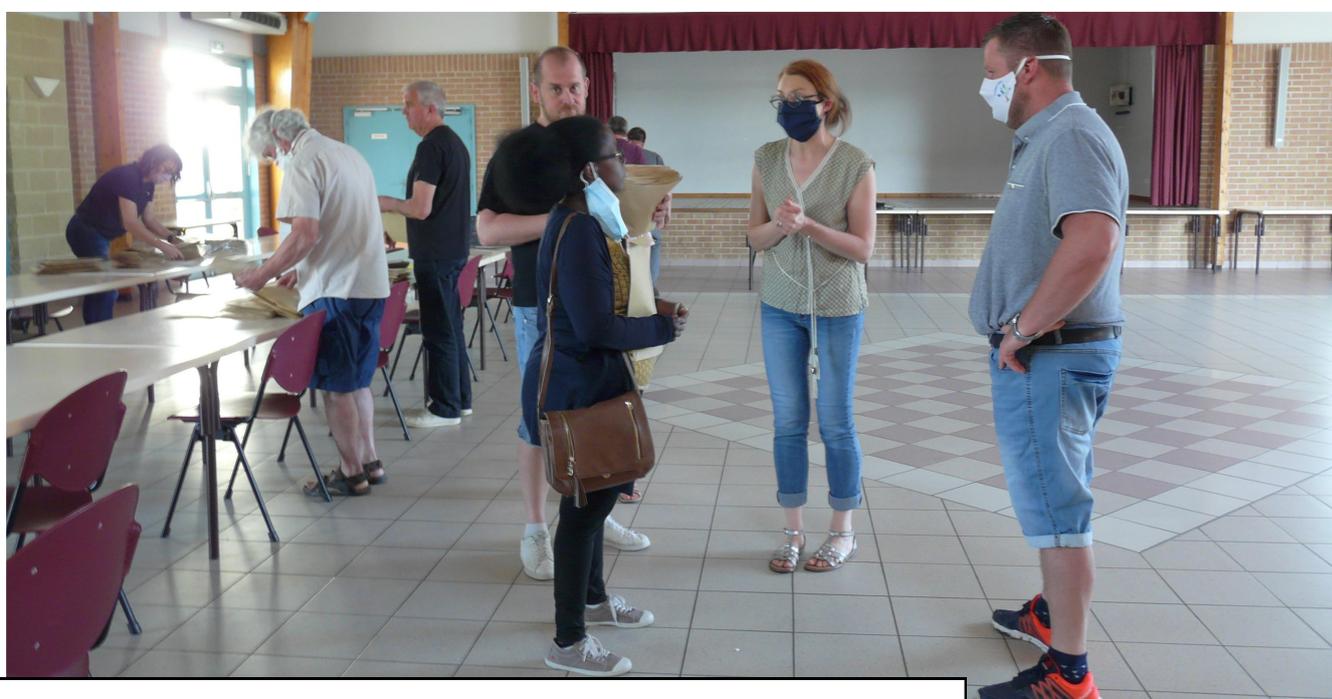
Remise des masques par les services de la Gendarmerie



28.05.2020 15:16



Distribution de masques par le Département aux assistantes maternelles agréées



Préparation de la distribution de masques à la population



Activités pendant le confinement





Nous retrouvons l'intérêt du commerce et de la production locale.





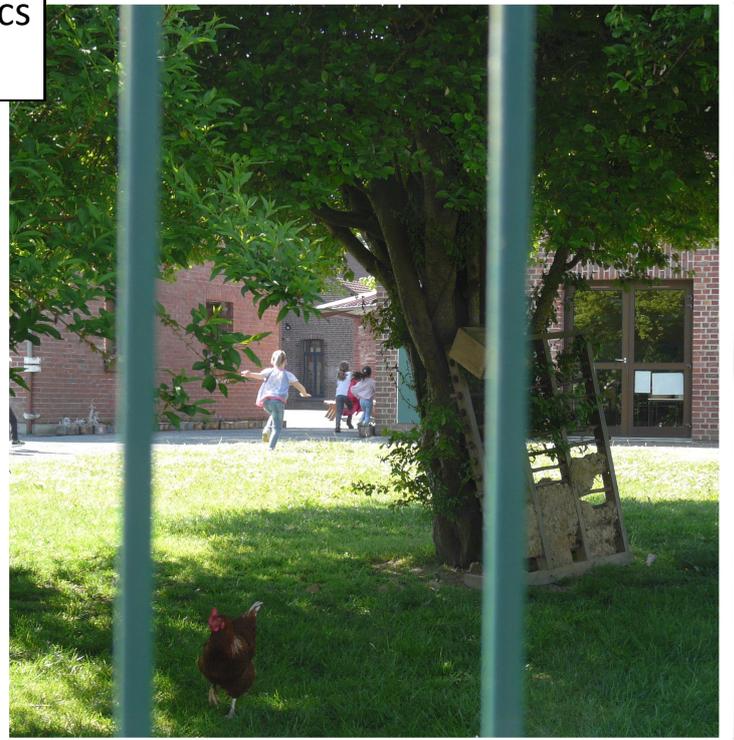
Durant cette période difficile, toutes les activités sont essentielles à notre quotidien.



L'école et les services publics sont importants.



Aaron 3 ans



MERCI ...

à l'ensemble de la population pour leur civisme, pour avoir su développer des actions de solidarité, **merci** aux personnels soignants pour leur dévouement, **merci** aux enseignants, aux forces de l'ordre et de la sécurité intérieure pour assurer une présence indispensable, un lien nécessaire, **merci** aux caissiers (-ières), aux préposés au ramassage des ordures ménagères, aux auxiliaires de vie..., **merci** à ceux qui se sont mobilisés pour créer et délivrer des masques...

Avec le respect, la considération de tous, nous pouvons relever tous les défis !



La liste de nos commerces et services

ANIM'PASSION SONORISATION - animation, sonorisation, éclairage - 4 contour de l'Eglise
☎ 06.72.43.81.35
aps-show.fr

AUTO MOTO ECOLE CHRISTELLE - 82 grand'rue ☎ 06.07.52.06.77
autoecolechristelle.pagesperson-orange.fr

BATINEL (Lionel LOZINGO) - carrelage, maçonneries,... ☎ 06.41.38.19.53
lozingolionel@outlook.com

BINTJE CLUB - friterie, pizzeria, pâtisserie - 14 contour de l'Eglise ☎ 03.21.93.29.28

BOGAERT Yannick - électricité générale - 27 rue de la plaine ☎ 03.21.39.88.53

BOUCHERIE CHARCUTERIE TRAITEUR AUXENFANTS - 3 rue des écoliers ☎ 03.21.39.11.63
lesartisansdufrais.fr/boucherie-auxenfants

BOULANGERIE PATISSERIE CHOCOLATERIE VIEILLARD - 2 rue des écoliers ☎ 03.21.12.40.59

CABINET DE MASSEURS KINESITHERAPEUTES - 5 rue des écoliers ☎ 03.21.39.13.59

CAFE LOTO CHARLET - 58 grand'rue ☎ 03.21.95.81.03

CAMPING DE L'ETANG - 16 rue du stade ☎ 06.03.66.43.42
campingdeletang62@orange.fr

CAMPING DU CHÂTEAU - 32 rue du moulin ☎ 06.83.96.19.85
contact@campingchateaumametz.com

CAMPING DU MOULIN - 35 rue du moulin ☎ 03.21.39.78.75
mouлиндemametz.com

CORINNE COIFF' - 7 rue du moulin ☎ 03.21.39.40.00

NOUVEAU → DE PETITES ENVIES MAMETZ (prêt à porter, chaussures, accessoires) - 2 place du rietz
☎ 06.14.83.94.55

DERYCKE FLORENCE, orthophoniste - 2 rue de la chapelle ☎ 06.82.20.26.83

DISTRIBUTEUR PRODUITS DE LA FERME LALOUX - 204C grand'rue

DOCTEUR BOULET-FATOOHI, médecin généraliste - 2 rue de bruchine ☎ 03.21.39.17.80

DOCTEUR COCQUEMPOT EDOUARD, chirurgien dentiste - 6 rue des écoliers ☎ 03.21.98.46.13

DOCTEUR PAYEN Pauline, chirurgien dentiste - 6 rue des écoliers ☎ 03.21.98.46.13

DORMION Carine, animatrice d'ateliers culinaires thématiques et participatifs, vendeuse à domicile des épices et ustensiles Will & Alex ☎ 06.52.92.20.77

ELEVAGE DE LA HAIE DES DAMES - élevage de chiens de race épagneul breton- 12 bis rue de la gare
☎ 03.21.95.21.27
delahaiedesdames.chiens-de-france.com

ELEVAGE CANIN DU HAMEAU DE CRECQUES - 2 rue de l'anglet ☎ 03.21.39.01.04
elevation-canin-du-hameau-de-crecques-pas-de-calais.achetermonchien.com

EMILIE OPTIQUE - 47 grand'rue ☎ 09.81.10.74.30

FLORALYS - 98 grand'rue ☎ 03.21.39.23.07
floralys-mametz.fr

FRIPOUILLE AND CO - *salon de toilettage* - 9 rue de la plaine ☎ 03.21.38.03.02
fripouilleetco.fr

FROMAGERIE DUCOULOMBIER - 3 rue des écoliers ☎ 03.21.39.11.63

GARAGE AUTO SPORT - 13 grand'rue ☎ 03.21.38.54.32

GARAGE CLG AUTO - 2 bis rue du moulin ☎ 09.51.42.27.77

GRAFFITI - *tabac, presse, pmu, loterie...* - 18 ter grand'rue ☎ 03.21.93.71.75

GUILBERT THIBAUT - *paysagiste, entretien et création de jardins...* - 20 chemin des grands rietz
☎ 06.32.56.89.54
guilbert.thibaut@orange.fr

INFIRMIERS (Mmes MASSET et BRUGE, M. HENAUT) - 2 rue de bruchine ☎ 03.21.95.02.43

LA PENSION DU RIETZ - *pension pour chien* - 3 rue de la plaine ☎ 06.72.65.22.05
lapensiondurietz.sitew.fr

LENGLAERT Maryline - *sophrologue* - 94 grand'rue ☎ 03.21.95.67.00

LES FOX DE CRESECQUES - *élevage fox-terrier à poil dur* - 231 grand'rue ☎ 03.21.12.21.35
cresecques.chiens-de-france.com

LES FRANGINES - *bar, brasserie* - 54 grand'rue ☎ 03.21.88.50.34

MAM ET COMPAGNIE - *Maison d'assistantes maternelles* - 202C grand'rue ☎ 06.86.78.85.38

NOUVEAU à compter du 1er juillet 2020 → MAMETZ PIZZ' - *vente de pizzas à emporter* - 39 grand'rue
☎ 03.91.92.47.08

MATERIEL MEDICAL DE MAMETZ - 82 grand'rue ☎ 03.21.39.88.16

PHARMACIE NICQ - 82 grand'rue ☎ 03.21.95.84.98

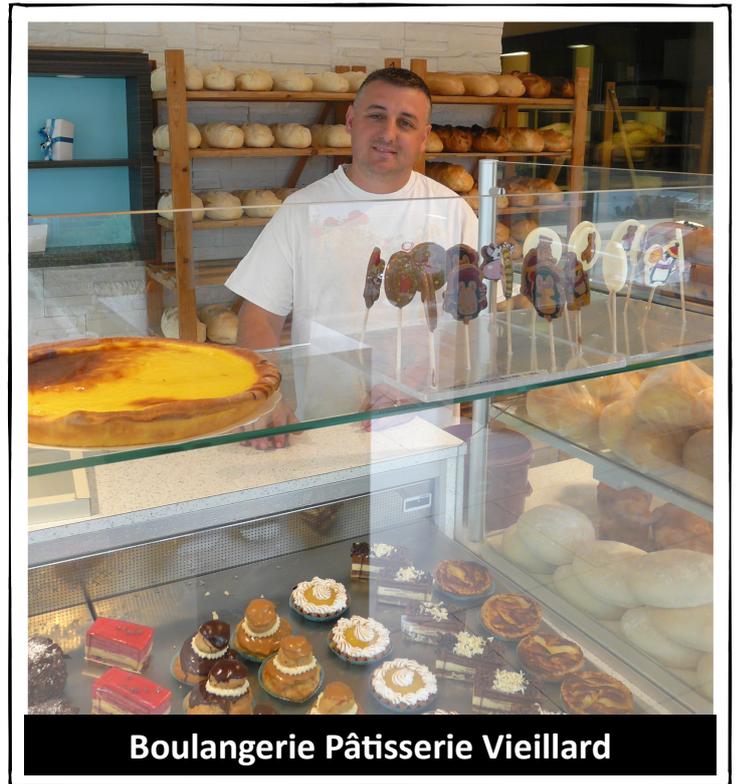
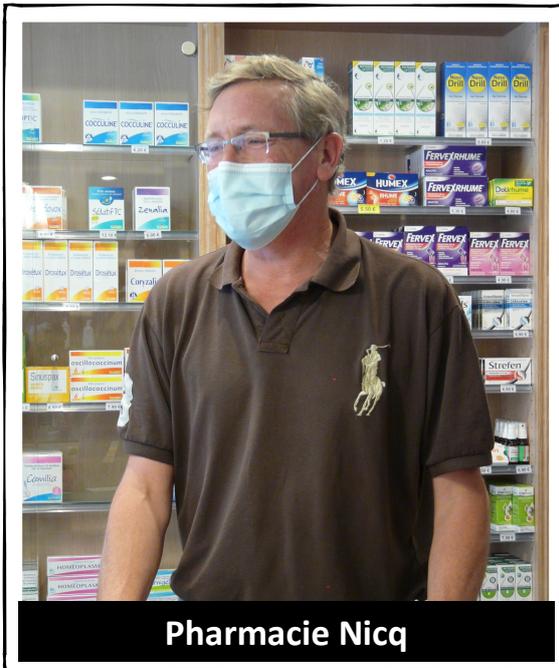
RAPID MARKET - 82A grand'rue ☎ 03.21.12.59.82

ROUSSEL GUY - *produits de la ruche* - 6 chemin du pont de la Sûre ☎ 03.21.39.27.78

SMAL EDITH, orthophoniste - 8 rue des écoliers ☎ 03.21.88.01.39

TENTATION - *salon de coiffure, prothésiste ongulaire* - 82E grand'rue ☎ 03.21.38.78.84

Les commerces actifs pendant le confinement



Les commerces qui ont rouvert après le confinement



Café Loto Charlet



Floralys



Tentation



Auto moto école Christelle



Corinne Coiff'



Le Bintje Club



Emilie Optique



Les Frangines



Mametz Pizz'

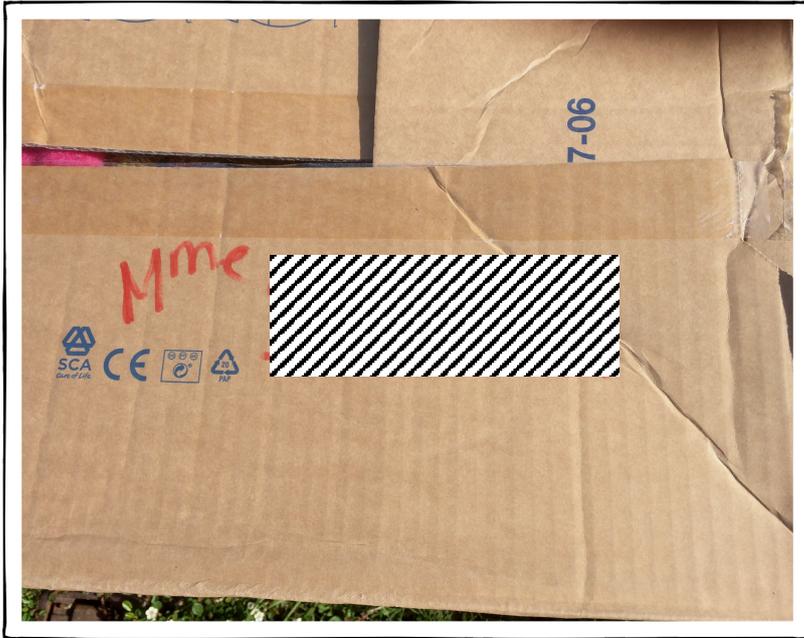
à partir du 1er juillet 2020

Quelques exemples d'incivilité constatés

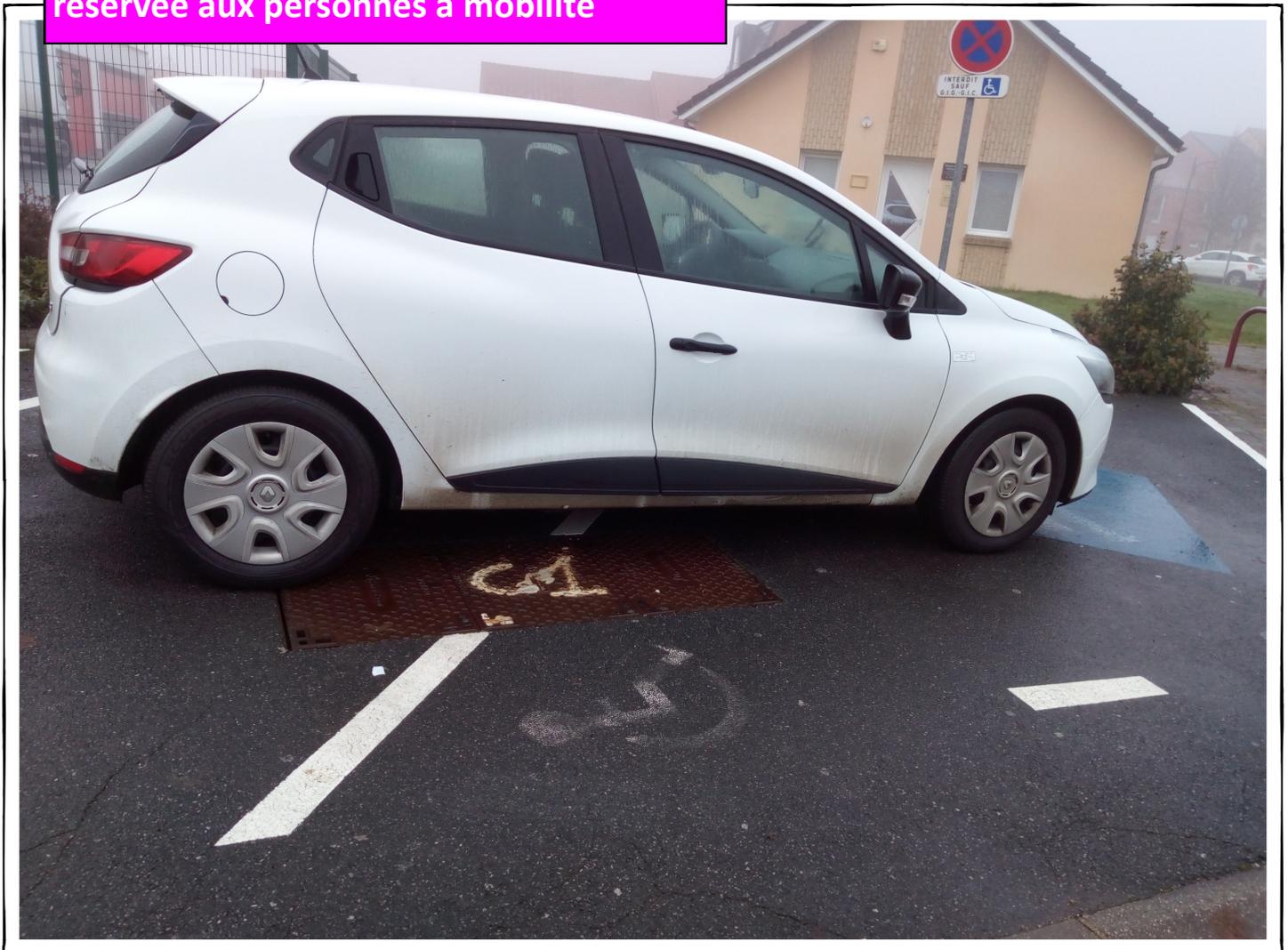


Dépôts réguliers de déchets aux pieds des containers





Stationnement d'un véhicule sur plusieurs places de parking dont une réservée aux personnes à mobilité



Règles de vie et mesures de bon sens à respecter

Horaires de tonte

La loi concernant le bruit de voisinage

La Loi du 31 décembre 1992 et du décret du 18 avril 1995, précise que les bruits de tondeuse peuvent être sanctionnés s'ils sont de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage (article R48-2 du Code de santé publique).

Le bruit : réglementation et horaires autorisés

L'**utilisation des tondeuses à gazon** est tolérée de 8 heures à 20 heures les jours ouvrables, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures le samedi et de 10 heures à 12 heures le dimanche et les jours fériés.

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit

Le brûlage des déchets ménagers dont les déchets verts, est interdit toute l'année, sur l'ensemble de la région des Hauts-de-France. Les infractions à la réglementation peuvent être constatées par le maire, ses adjoints ou les forces de l'ordre. En vertu de l'article 7 du décret n°2003-462 du 21 mai 2003, le non-respect d'un règlement sanitaire départemental, et notamment l'interdiction du brûlage à l'air libre, est une infraction pénale constitutive d'une contravention de 3ème classe pouvant aller **jusqu'à 450 euros en cas de non respect** (art. 131-13 du code pénal).

Vitesse en agglomération

Pour la sécurité de tous et des mametziens, nous devons vous inviter à respecter scrupuleusement les limitations de vitesse notamment aux abords des commerces et école et d'adapter votre conduite aux circonstances.

Sauf disposition contraire, les **vitesse** maximales autorisées prévues par le code de la route sont de 50 km/h en **agglomération** et hors **agglomération** de 130 km/h sur autoroute, 110 km/h sur routes à chaussées séparées, 80 km/h sur les autres routes.

Extrait de l'arrêté préfectoral portant destruction des ennemis des cultures - échardonnage du 11 juin 2001

« La destruction des chardons des champs (*cirsium arvense*) est rendue obligatoire sur l'ensemble des terrains, clos ou non, du département du Pas-de-Calais. La responsabilité de cette destruction incombe à l'exploitant ou usager du terrain en cause ou, à défaut, à son propriétaire ou usufruitier.

Chaque année la destruction des chardons sera effectuée au cours du printemps et de l'été par voie chimique ou mécanique et devra être terminée ou renouvelée avant la floraison. Les solutions mécaniques ne seront autorisées qu'à partir du 1er juillet de l'année en cours, sauf dans les friches et terrains vagues en milieu urbain.

En cas de défaillance des occupants, le Maire fera procéder à la destruction des chardons aux frais des intéressés, sans préjudice des sanctions prévues par le code rural. »

Plantations en limite de propriété

Les plantations telles que arbres, arbustes et arbrisseaux peuvent être plantées près de la limite de propriété voisine, les distances à respecter par rapport au terrain voisin varient selon la hauteur de votre plantation :

- **Distance d'au moins 0,50 mètre de la limite des 2 propriétés pour une plantation ayant une hauteur inférieure à 2 mètres,**
- **Distance d'au moins 2 mètres de la limite des 2 propriétés pour une plantation ayant une hauteur supérieure à 2 mètres.**

Vous pouvez contraindre votre voisin à couper ses branches mais vous n'avez pas à les couper vous-même.

Les haies le long du domaine public

Les riverains doivent **obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées**, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie). Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public.

L'élagage du branchage des arbres peut être dicté par le souci de la sécurité des personnes qui empruntent une voie publique, communale ou départementale. Aussi les maires sont parfaitement fondés, au titre de leur pouvoir de police, à exiger des propriétaires qu'ils procèdent à l'élagage des plantations riveraines d'une voie publique.

Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière).

La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait en raison de la violation des dispositions relatives aux plantations en bordure d'une voie publique.

Abandon de déchets dans la rue

Il est interdit de jeter ou d'abandonner ses déchets dans la rue. De même, il est interdit de déposer ses déchets sur la voie publique sans se conformer aux règles de collecte des déchets définies par la mairie (jour, horaires, tri). Dans les 2 cas, ne pas respecter l'interdiction est puni d'une amende pénale.

Déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique est puni d'une amende forfaitaire.

Si vous payez immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction), l'amende est de 68 €.

Si vous payez après ce délai de 45 jours, l'amende est de 180 €.

Si vous ne payez pas l'amende forfaitaire ou si vous contestez l'amende forfaitaire, le juge du tribunal de police est saisi. Le juge pourra notamment décider :

- d'une amende de 450 € maximum
- ou, si vous avez utilisé un véhicule pour transporter les déchets, d'une amende de 1 500 € maximum, ainsi que la confiscation du véhicule.

Constitution des commissions communales

Le maire est président de droit de chaque commission.

→ **Commission de travaux et d'urbanisme**

Monsieur Dominique MAËS, Monsieur Philippe MACHEN, Madame Laurence FENES,
Madame Marie-Line TALLEUX, Monsieur Michel REANT, Monsieur Sandy PAYEN,
Monsieur Julien BOUCHEZ, Monsieur Louis-Joseph LALOUX, Monsieur Guy MOREL,
Monsieur Brice DANIEL

→ **Commission environnement et sport**

Monsieur Sandy PAYEN, Monsieur Dominique MAËS, Monsieur Philippe MACHEN,
Madame Laurence FENES, Madame Marie-Line TALLEUX, , Monsieur Guy MOREL,
Monsieur Julien BOUCHEZ, Madame Hélène MITHIEUX, Monsieur Michel REANT,
Madame Catherine PETIT, Madame Vanessa PROVENCE

→ **Commission communication**

Monsieur Philippe MACHEN, Monsieur Dominique MAËS, Madame Laurence FENES,
Madame Marie-Line TALLEUX, Madame Mélitine POUILLE, et Madame Valérie JOLY,
Avec la collaboration de Madame Viviane LAMBERT

→ **Commission des finances**

Monsieur Philippe MACHEN, Monsieur Dominique MAËS, Madame Laurence FENES,
Madame Marie-Line TALLEUX, Monsieur Louis-Joseph LALOUX, Madame Valérie JOLY,
Monsieur Michel REANT, et Monsieur Brice DANIEL.

→ **Commission culture, loisirs, jeunesse**

Madame Hélène MITHIEUX, Monsieur Dominique MAËS, Monsieur Philippe MACHEN,
Madame Laurence FENES, Madame Marie-Line TALLEUX, Monsieur Guy MOREL,
Monsieur Philippe BULTELE, Madame Sabine FLAJOLLET, Madame Vanessa PROVENCE

→ **Commission école**

Madame Hélène MITHIEUX, Monsieur Dominique MAËS, Monsieur Philippe MACHEN,
Madame Laurence FENES, Madame Marie-Line TALLEUX, Madame Vanessa PROVENCE,
Monsieur Julien BOUCHEZ, Madame Souleïka CHEETHAM, Monsieur Philippe BULTELE

Les membres du C.C.A.S. de Mametz

Madame Laurence FENES, Madame Hélène MITHIEUX, Monsieur Philippe BULTELE,
Madame Sabine FLAJOLLET, Madame Vanessa PROVENCE, Madame Catherine PETIT,
Madame Souleïka CHEETHAM, Madame Mélitine POUILLE, conseillers municipaux ;
Monsieur Christian BAUDELLE, Monsieur Noël DERYCKE, Monsieur Henri DECOBERT,
Madame Viviane LAMBERT, Madame Viviane DANNEL, Madame Marie-Pierre FAUCON,
Madame Sylviane FAUCON, Madame Charlotte DELOBEL, membres extérieurs

LES INFOS PRATIQUES



LA MAIRIE

69 grand'rue

03.21.39.07.05

03.21.93.56.87

mairie.mametz@wanadoo.fr

www.mametz62.fr

Du lundi au vendredi de 10H à 12h
et de 14h à 18h
Le samedi de 9H à 12h

L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

03.21.39.92.86

du lundi au vendredi de 11h-12h / 14h-16h30

Samedi de 10h15 à 11h45



L'ÉCOLE DES TILLEULS

03.21.38.47.70

Directeur : Fabien EVERAËRE

Horaires de l'école : 8h45-12h / 13h45-16h30

Garderie municipale : 0,50€ la demi heure
(**Horaires** : 7h30/8h30 et 16h30/18h30)

Cantine scolaire : 3,10€
(plats cuisinés par Yanni'Cuisine Wavrans s/l'Aa)

*Inscription à l'école pour les petits
à partir du mois de mai*

Bus scolaire : matin, midi et soir pour les enfants
de Crecques et de Marthes



LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

A l'étage de la salle du Millenium
Inscription gratuite

Les mercredis de 15h30/17h30

Vendredis de 16h30/18h

Samedis de 10h30/12h

Pendant les vacances scolaires, uniquement
le vendredi de 16h30 à 18h

Fermée en Août

ALLER

HORAIRES DU BUS

RETOUR

Mametz Responsable à l'école	8h30 -13h30	Mametz École	12h00-16h30
Crecques	8h35 - 13h35	Marthes	12h10-16h35
Marthes	8h40-13h40	Crecques	12h20-16h40
Mametz École	8h45-13h45	Mametz Responsable à l'école	12h25-16h45



LES INFOS PRATIQUES



LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET DU TRI SELECTIF



Les déchets ménagers : le jeudi matin dès 5h30

Le tri selectif :

poubelle jaune : papier, carton, plastique, boîte métal

poubelle verte : verre

Jour de ramassage : le mercredi dès 5h30

Un calendrier fourni par la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer disponible en mairie précise laquelle de vos deux poubelles sera collectée dans la semaine.



LE GESTIONNAIRE EAU ET ASSAINISSEMENT

NOREADE

Centre de Cassel

En semaine aux horaires de bureau

03.28.42.43.33

En week-end et horaires hors bureau

06.87.69.41.74



DECHETTERIE D'AIRE SUR LA LYS

03.21.98.78.55

Horaires d'été (à partir de mi-avril)

Lundi : 13h30/18h45

Du mardi au samedi : 9h/11h45 et 13h30/18h45

Horaires d'hiver (à partir de la mi-octobre)

Lundi : 14h /17h30

Du mardi au samedi : 9h/11h45 et 14h/17h30

Se munir d'une pièce d'identité ou d'un justificatif de domicile + masque

LES NUMEROS DE TÉLÉPHONE UTILES



SAMU 15 POLICE 17 POMPIERS 18 TOUTES URGENCES 112 <small>Numéro prioritaire, européen et fonctionne avec mobiles et fixes</small> SMS OU FAX 114 <small>Pour les personnes ayant des difficultés à parler ou à entendre</small>	Allocations Familiales 0810.25.62.30	Association de soins et Services à domicile S.P.A.S.A..D 03.21.95.42.52	A.P.A.R.D.E Aire/Lys 03.21.11.17.15
Gendarmerie Aire/Lys 03.21.39.00.17	Centre des impôts de St-Omer 03.21.98.76.76	Communauté d'agglomération du Pays de St-Omer (CAPSO) 03.74.18.20.00	BANQUE ALIMENTAIRE Antenne de la Morinie Noël DERYCKE 06.23.62.90.95
Pôle Emploi 3949	Point d'accès au droit Aire/Lys 03.21.39.18.97	Mission Locale Aire/Lys 03.21.38.96.10	Trésorerie d'Aire/Lys (perception) 03.21.39.05.62
	Restos du Coeur 03.21.95.52.87	Secours Catholique Aire/Lys 03.21.12.89.77	S.P.A Saint-Omer 03.21.98.43.03